

ORGANISATION

DURÉE : 7 HEURES



TARIF : 250€ TTC

Calendrier disponible sur
notre site internet

SECTEUR NATIONAL

Sauf exception, toutes nos
salles de formation sont
accessibles aux personnes à
mobilité réduite (nous contacter
pour toutes demandes)

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Bulletin d'inscription disponible
sur notre site internet

Par tél : 04 74 46 11 07

Par mail : cnfpro@orange.fr

CNF PRO

44 rue des Halles

01320 CHALAMONT

Horaires : 8h00 - 12h00

13h00 - 18h00

Le CNF PRO est habilité par le Ministère
de l'Agriculture et de l'Alimentation
pour dispenser la « Formation portant
sur l'actualisation des connaissances
nécessaires aux personnes exerçant des
activités liées aux animaux de
compagnie d'espèces domestiques »,
enregistrée au Répertoire Spécifique
sous le numéro RS2626.

FINANCEMENT

VIVEA : reste à charge de 28€ TTC

FAFCEA : prise en charge à hauteur
de 15€ ou 25€ HT par heure

ROYAL CANIN : 16500 points

PURINA : 6250 points

AUTO-FINANCEMENT

Formation éligible au CPE

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

classe virtuelle



PROFIL DES STAGIAIRES ET PRÉREQUIS

Tous les professionnels des métiers du chien et du chat justifiant être en possession d'un document administratif justificatif de connaissance obligatoire pour l'exercice d'activités lié aux animaux d'espèces domestiques tels que :

- d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), conformément à l'annexe II de l'arrêté du 4 février 2016 ;
- d'un certificat de capacité « CCAD » délivré, en application des dispositions en vigueur, avant le 1^{er} janvier 2016 ;
- d'un titre ou certificat au sens de l'annexe III de l'arrêté susvisé, délivré au plus tard le 31 décembre 2014 ;
- d'une attestation de connaissances délivrée par la D(R)AAF après une action de formation réalisée par un organisme de formation habilité, constituée d'une formation spécifique conclue par la réussite à une évaluation nationale.

Étant ou arrivant à échéance des 10 années.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Mettre à jour les connaissances des participants dans les domaines :

- | | |
|----------------|-----------------|
| → Alimentation | → Reproduction |
| → Comportement | → Santé Animale |
| → Logement | → Transport |
| → Droit | → Sélection |



CONTENU DE LA FORMATION

MODULE 1 : 2 heures

- Nouveautés concernant le transport
- Nouveautés concernant le logement, l'hébergement
 - Arrêté du 3 avril 2014 et ses annexes
 - Le règlement sanitaire
 - Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
 - ICPE
- Temps d'échange sur les nouveautés abordées
- QCM

FORMATION

Cette formation portant sur l'actualisation des connaissances revêt une durée minimale de sept heures, quel que soit le nombre de catégories d'animaux concernées. Les domaines de connaissances couverts par cette actualisation tiennent notamment compte des nouveautés scientifiques, techniques et réglementaires dans les différents domaines que sont l'alimentation, le comportement, le logement, le droit, la reproduction, la santé animale, le transport et la sélection. Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des connaissances.

A l'issue de la formation portant sur l'actualisation des connaissances, l'organisme de formation habilité ayant dispensé la formation délivre au stagiaire une attestation de fin de formation, conforme à l'article L.6353-1 du code du travail, portant mention de l'actualisation des connaissances. Cette attestation constituera le document administratif justificatif à présenter lors des contrôles. Cette dernière a une durée de validité de dix ans, échéance à laquelle le titulaire a la charge de suivre une nouvelle formation d'actualisation des connaissances.

MODULE 2 : 1 heure

- Nouveautés concernant le droit
 - Actualisation de la déclaration universelle des droits de l'animal
 - L'animal reconnu comme être vivant doué de sensibilité
 - Nouvelles dispositions encadrant la vente de chiens et de chats
 - Médiateur de la consommation
 - Loi avenir et loi traçabilité agricole
- Temps d'échanges sur les nouveautés abordées
- QCM

MODULE 3 : 1 heure

- Travaux individuels hors classe virtuelle à retourner par email à cnfproformations@gmail.com
 - Faire un résumé de quelques lignes par thématique permettant d'exposer les éléments abordés durant les modules 1 et 2
 - Indiquer si les affirmations avancées sont "Anciennes" ou "Actuelles"

MODULE 4 : 2 heures

- Nouveautés concernant le comportement
 - Organisation sociale en groupes inter et intraspécifiques
 - Communication visuelle
 - Impuissance ou résignation acquise
- Nouveautés concernant la sélection
 - Préconisations SCC
 - Consanguinité
 - Chiens : Nouveaux documents de généalogie
 - Chats : Système de qualification des reproducteurs et examen de conformité
- Nouveautés concernant la reproduction
 - Suivi des chaleurs
 - Importance du colostrum
 - Lecture officielle des radios (chiens)
- Temps d'échanges sur les nouveautés abordées
- QCM

MODULE 5 : 1 heure

- Nouveautés concernant la santé animale
 - Vaccinations
 - Solutions antiparasitaires
- Nouveautés concernant l'alimentation
 - Les différents modes d'alimentation
- QCM général sur les 8 thèmes abordés durant les modules 1, 2, 4 et 5.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Accueil des stagiaires sur la plateforme ZOOM
- Documents supports de formation partagés
- Exposés théoriques
- Mise à disposition en ligne des documents supports après la formation



ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Anne-Sophie AVOCAT, Mélodie PICHOT, Emma GALLOU, Anne DELAHAYE ; professionnelles indépendantes qualifiées agissant pour le compte du CNFPRO.



SUIVI ET ÉVALUATION

- Feuilles de présence
- Travaux individuels
- Evaluation groupale réalisée en cours de formation
- QCM écrit à la fin de chaque module
- QCM final écrit (évaluation de l'ensemble des modules)

Le suivi de la formation dans son intégralité est obligatoire pour obtenir l'attestation de formation.

Formation
recommandée à

99.2 %

Note générale de
la formation /10

9.6

Qualité des
formateurs /10

9.7

*Échantillon de 134 stagiaires sur le 1^{er} semestre 2021
soit 83% des répondants*

CNF PRO

Numéro SIRET : 533 169 702 00024

Organisme de formation du SNPCC,
enregistré sous le numéro de
déclaration d'activité : 84 01 01893
01 (cet enregistrement ne vaut pas
agrément de l'Etat).